

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 074-217401074-20250218-08_2025-BF



Nombre de conseillers	
• en exercice	10
• présents	7
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

De la commune de DROISY

Séance du 18 février 2025 à 19 heures 00

Date de convocation : 14 février 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage : 14 février 2025
--

M. FORESTIER Jean-Paul

Objet
N° 08/2025 Approbation du compte Administratif Budget Principal

Étaient présents :

Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Carole LAFFIN, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Cyril CHATANAY.

Pouvoir(s) donné(s) : Cyril CHATANAY à Carole LAFFIN

Secrétaire de séance :

Mme LAFFIN Carole

Vote du compte administratif.

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Régis RACINEUX président de séance, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation:

Cpte 002 excédent reporté 2023: 318 291.67 euros
Dépenses : 191 613.93 euros
Recettes : 277 245.76 euros
Excédent 2024 réel à reporter : 403 923.50 euros

Section d'investissement:

Cpte 001 excédent reporté 2023: 199 551.34 euros
Dépenses : 97 433.365 euros
Recettes : 43 123.91 euros
Excédent 2024 réel à reporter : 145 241.60 euros

Monsieur le président de séance précise que le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Rumilly-Alby.
Monsieur le Président de séance soumet au vote et après en avoir

délibéré, les membres présents du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité des membres présents le compte ad

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 20 février 2025.

Le Président



Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Droisy le :
Et de sa publication le :	Le maire, Jean-Paul FORESTIER

DÉLIBÉRATION

(1) DU CONSEIL MUNICIPAL (1) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice **10**
 Nombre de membres présents ..
 Nombre de suffrages exprimés ..
 VOTES : Contre Pour
 Date de convocation : **14/02/2025**

Séance du **18 février 2025** à **19** heure

L'ère Conseil Municipal réuni... sous la présidence de M. FORESTIER Jean-Paul Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2024**, dressé par M. RACINEUX Regis **Ter adjoint**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		318 291,67		199 551,34		
Opérations de l'exercice	191 613,93	277 245,76	97 433,65	43 123,91	289 047,58	320 369,61
TOTAUX	191 613,93	595 537,43	97 433,65	242 675,25	289 047,58	838 212,68
Résultats de clôture		403 923,50		145 241,60		549 165,10
TOTAUX CUMULÉS	191 613,93	595 537,43	97 433,65	242 675,25	289 047,58	838 212,68
RÉSULTATS DÉFINITIFS		403 923,50		145 241,60		549 165,10

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ANNEXE POUR L'EAU

Résultats reportés		28 651,08		35 671,56		
Opérations de l'exercice	27 686,64	28 330,56	7 983,20	5 270,07	35 669,84	
TOTAUX	27 686,64	56 981,64	7 983,20	40 941,63	35 669,84	
Résultats de clôture		29 295,00		32 958,43		
TOTAUX CUMULÉS	27 686,64	56 981,64	7 983,20	40 941,63	35 669,84	
RÉSULTATS DÉFINITIFS		29 295,00		32 958,43		

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
 Reçu en préfecture le 27/02/2025
 Publié le
 ID : 074-217401074-20250218-08_2025-BF

(1) Rayer les mentions inutiles.
 (2) Conseil municipal, conseil d'administration ou comité.
 (3) Maire ou Président.
 (4) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DEPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ANNEXE POUR

Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

COMPTE ANNEXE POUR

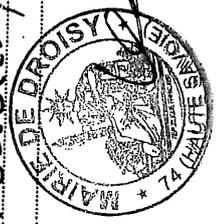
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice						
TOTAUX						
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS						
RÉSULTATS DÉFINITIFS						

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;
- 5°

Envoyé en préfecture le 27/02/2025
 Reçu en préfecture le 27/02/2025
 Publi@e
 ID : 074-217401074-20250218-08_2025-BF

Ont signé au registre des délibérations : MM. Pierre-Alain Rey, Raphaël Rivier, Victor Thibault, LAFIN Console, Reu...
 FORESTIER M. Sabat

(Signature)
 Cachet



Pour expédition conforme,
 Le Président,